

MAIRIE
DE
REPLONGES



N° Délibération
D672022

Nombre de membres en

Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0

Date de la convocation :
02/12/2022

Objet de la délibération : **INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS
ET D'UN PASSAGE PIETON SUR TERRAIN PRIVE**

Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 09 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 02 décembre 2022, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –
Mme PACCAUD Christine – Maires-Adjoints,
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –
Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde –
M. MURE Julien – M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers
Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à
M. VERNOUX Bertrand, M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. RETY
Jean- Pierre, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale,
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe,
Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY David.

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcelles AL n°39, 40 et 41,
situées Rue des Marchands appartiennent à Monsieur et Madame MARION.

Les fossés présents en limite Sud et Est de ces parcelles, présentant un
caractère d'intérêt général, leur entretien incomberont à la commune.

Une servitude d'entretien et de tréfonds est donc à instaurer avec l'acquéreur
pour permettre aux services techniques d'accéder aux fossés.

Il est également envisagé la création d'un chemin piéton permettant la liaison
entre la future zone de pain blanc et le lotissement du clos de Vignes qui débouche sur
la rue de Pain Blanc.

La commune souhaite donc instaurer une servitude d'entretien et de tréfonds
sur une bande de 1 mètre de large sur la partie Sud des parcelles AL n°39, 40 et 41 et
une servitude d'entretien, de tréfonds et de passage sur une bande de 2 mètres de large
sur la partie Est des parcelles AL n°39, 40 et 41.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- SOLLICITE l'instauration d'une servitude d'entretien et de tréfonds sur
une bande de 1 mètre de large sur la partie Sud des parcelles AL n°39, 40 et 41 et une
servitude d'entretien, de tréfonds et de passage sur une bande de 2 mètres de large sur
la partie Est des parcelles AL n°39, 40 et 41 au profit de la commune auprès de
Monsieur et Madame MARION,

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20221209-D672022-DE
Date de réception préfecture : 13/12/2022

- PRECISE que ces servitudes s'appliqueront comme indiquées sur le plan joint,
- PRECISE que les frais seront à la charge de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires à l'instauration de cette servitude.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges le 12 décembre 2022

Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX